

Hébécourt

DECEMBRE 2018

Note d'infos n°28



Réforme des modalités de gestion des listes électorales



La loi N°2016-1048 du 1er Août 2016 rénovant les modalités d'inscription sur les listes électorales réforme intégralement les modalités de gestion des listes électorales et crée un répertoire électoral unique et permanent (REU) dont la tenue sera confiée à l'INSEE. Elle met fin au principe de la révision annuelle des listes électorales. Ces dernières seront dorénavant permanentes et extraites du REU qui les centralisera. Les mairies se voient transférer, en lieu et place des commissions administratives qui sont supprimées, la compétence pour statuer sur les demandes d'inscription et sur les radiations des électeurs qui ne remplissent plus les conditions pour demeurer inscrits. Elles se chargeront également d'intégrer dans le REU les demandes d'inscription et les radiations décidées. Un contrôle à posteriori sera opéré par des commissions de contrôles créées par la loi. Le rôle de ces commissions sera d'examiner les recours préalables obligatoires formés par les électeurs concernés contre les décisions de refus d'inscription ou de radiation du maire.

Cette réforme, qui entrera en vigueur le 1er janvier 2019, facilite également l'inscription des citoyens sur les listes électorales en permettant leur inscription jusqu'à quelques semaines avant le scrutin (dernier jour du deuxième mois précédent un scrutin). Ainsi pour les élections Européennes qui auront lieu le **26 mai 2019** la date limite d'inscription est fixée au **31 mars 2019**.

Les jeunes atteignant 18 ans continueront à être inscrits d'office. Pour les personnes concernées, Il est toutefois recommandé de vérifier en Mairie.



Collecte des déchets ménagers - tri sélectif - encombrants

Les mardis 25 décembre 2018 (Noël) et 01 janvier 2019 (Nouvel An) vont entraîner une collecte décalée dans la commune (ordures ménagères, emballages et encombrants) :

La collecte du mercredi 26 décembre est reportée au jeudi 27 décembre,
La collecte du jeudi 27 décembre est reportée au vendredi 28 décembre,
La collecte du jeudi 03 janvier est reportée au vendredi 04 janvier.



Le ramassage des encombrants est prévu le premier jeudi de janvier soit le **03 janvier 2019** tôt le matin.

Déposez-les la veille au soir !

Permanence urbanisme

L'instructrice du secteur sud de la direction de l'urbanisme réglementaire d'Amiens Métropole tiendra une permanence en Maire le **vendredi 11 janvier 2019 de 14h à 16h**. Vous pourrez lui poser toutes questions relatives à vos projets actuels et à venir.



Aide régionale au permis de conduire

La région des hauts de France apporte une aide au permis de conduire à destination des jeunes majeurs de la Région inscrits en formation, en voie d'insertion dans le monde du travail ou connaissant une situation professionnelle précaire. D'un montant maximum de 1000 euros, elle s'adresse aux jeunes dont les ressources, ou celles de leur famille, sont limitées.

Pour toute question sur les modalités d'obtention de cette aide, vous pouvez contacter le numéro vert régional (0800 02 60 80), écrire sur aideaupermis@hautsdefrance.fr ou vous rendre dans l'une des antennes régionales de proximité situées près de chez vous (liste disponible sur www.hautsdefrance.fr).

Aide à la rénovation énergétique des logements

La région peut accompagner par le biais d'aides financières directes les propriétaires modestes et très modestes selon les critères de l'ANAH en s'appuyant sur un dispositif dématérialisé.

Le montant de l'aide pour travaux d'économie d'énergie est fixé à 1000 euros par logement. Il est porté à 1 500 euros pour les logements situés dans les communes rurales (liste selon nomenclature INSEE) et à 2 000 euros pour les projets de réhabilitation nécessitant des travaux lourds d'un montant supérieur à 30 000 € HT.

Pour bénéficier de ces aides, le logement doit être localisé en Hauts de France, le propriétaire doit bénéficier d'une aide de l'ANAH et réaliser des travaux au titre des économies d'énergie permettant une baisse de la consommation énergétique d'au moins 35 % en réalisant les travaux par au moins une entreprise RGE (Reconnu Garant de l'Environnement).

Renseignements au 0 800 02 60 80

Permanence de mairie

La permanence du **vendredi 28 décembre** sera tenue par les Adjoints de **18h00 à 19h00**.

BONNES FÊTES DE FIN D'ANNÉE À TOUS !

